

Procès-verbal

Bureau

26 septembre 2012

JS

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre à 15 heures, se sont réunis, dans les locaux administratifs du syndicat à Stains, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le vingt et un août, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93.

Présents :

Monsieur Rouault Alain	Saint-Ouen
Madame Deknudt Laetitia	CA Est Ensemble
Monsieur Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA
Monsieur Ros Sylvain	CA Plaine Commune

Excusés :

Monsieur Dumas Benjamin	CA Est Ensemble
Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Madame Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur Borgel Christophe	SEAPFA
Monsieur Lotti Bruno	CA Est Ensemble
Monsieur Savat Gérard	CA Est Ensemble
Monsieur Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le président fait part d'un message de monsieur Delrieu qui s'excuse au dernier moment de ne pas pouvoir assister à ce Bureau. Monsieur le Président constatant que le quorum n'est pas atteint, ouvre la séance à 15 heures.

Monsieur Mage est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le président précise que normalement monsieur Borgel ne fait plus partie du bureau du syndicat car il est démissionnaire du conseil municipal de la ville de Villepinte. Le syndicat attend donc la décision du SEAPFA qui doit désigner un nouveau délégué.

La séance d'aujourd'hui porte essentiellement sur l'organisation du prochain comité du neuf octobre 2012. Madame Deknudt signale au Président que la communauté d'agglomération d'Est-Ensemble risque d'organiser son conseil communautaire à cette même date.

Approbation du procès-verbal du bureau du 5 septembre 2012.

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal.

Débat d'orientations budgétaires 2013.

Sur ce point, Monsieur le Président donne la parole à Mme Ronsil. Mme Ronsil explique que l'année 2013 sera la dernière année pleine du mandat. Les objectifs majeurs fixés en début de mandat étaient, d'une part, d'assurer l'autonomie financière du syndicat en augmentant la redevance afin de garantir le financement des dépenses par les recettes de l'exercice, et d'autre part, de maintenir le niveau de l'excédent pour terminer le mandat avec un fonds de roulement suffisant.

Madame Ronsil précise ensuite que le montant des dépenses récurrentes est couvert à plus de 90 % par des recettes de l'exercice, ce qui répond au premier objectif et que le résultat prévisionnel de l'exercice 2012 sera nettement supérieur à ce qui était attendu initialement dans les perspectives de début de mandat.

En ce qui concerne la redevance, en début de mandat, les projections financières situaient selon l'hypothèse retenue, la redevance en fin de mandat entre 0,40 euro et 0,46 euro selon les financements externes. En cours de mandat, nous avons exceptionnellement augmenté notre excédent par le transfert des opérations de Sigidurs qui aujourd'hui sont portées par le SYCTOM. Cette situation transitoire et exceptionnelle permet de maintenir la participation des communes à 0,36 euro.

Madame Ronsil évalue les dépenses récurrentes du syndicat à 850 000 euros couvrant :

- Les frais de personnel (de l'ordre de 430 000 euros), hors les indemnités d'élus.
- Les frais de structure (loyers, charges).
- Les frais d'administration générale (affranchissement documentation - entretien du matériel, etc..).

Les recettes du syndicat se composent de la redevance par habitant à 0,36 €/hab soit 516 000 euros et de la participation du SYCTOM à hauteur de 203 000 euros. Il y a également des recettes contractualisées représentées par les subventions de la Région et du Département.

Les orientations 2013 prévoient :

- Journées d'étude.
- Soutien aux collectivités et associations
- Étude « génération des déchets encombrants ».
- Étude sur la faisabilité d'un système de gestion collective des couches lavables en faveur des crèches.
- Poursuite de la dématérialisation.

Toutes les études proposées ne demandent pas de crédits supplémentaires, puisque le crédit « études » déjà existant, est suffisant.

Dans la section de fonctionnement, il est proposé le maintien des effectifs du syndicat, et d'augmenter les dépenses de 1 % prenant en compte, d'une part de l'inflation et d'autre part, de la limitation des dépenses dans un souci d'économie.

En ce qui concerne les recettes, madame Ronsil propose de maintenir à 0,36 € la participation des communes par habitant et d'inscrire sur le budget de 2013 les subventions provenant du Département et de la Région au titre du financement des postes de chargés de mission et les subventions accordées au titre des études programmées.

En section d'investissement, il n'est pas prévu de dépenses majeures en 2013, celles-ci seront couvertes par les recettes liées aux amortissements.

Madame Ronsil fait ensuite un petit point sur le DOB du SYCTOM. Celui-ci prévoit :

- Une augmentation maximum de la redevance (1,5 %)
- De disposer d'installations modernes performantes et respectueuses de l'environnement
- De maintien de sa contribution à l'innovation technique et de la prévention des déchets

Monsieur le président reprend la parole pour dire que ce DOB s'inscrit dans la continuité des années précédentes, les subventions du Département et de la Région complètent nos financements traditionnels (redevance et SYCTOM) permettant d'avoir une situation financière saine. L'excédent généré par les recettes du SIGIDURS permet même au syndicat de prévoir des actions supplémentaires qui pourront être financées au-delà du mandat. Dans ce contexte, on maintient à 0,36 euro la part population, précision faite que cela sera de même en 2014.

Suite à une question de monsieur Ros concernant le crédit alloué aux projets scolaires, monsieur Perrot répond que cette année, les financements se montent à 23 000 euros pour 16 projets. Budgétairement, il n'y a pas de problème de financement, sachant que l'année dernière les projets sont arrivés tardivement. Toutefois, il semble cette année que l'information soit mieux passée et qu'il est fort probable que le nombre de demandes soit plus élevé.

Monsieur Souben souhaite qu'au prochain comité, les élus aient une synthèse des différentes actions du SITOM93 en ce domaine. En termes de communication, il est proposé de faire une insertion dans une des prochaines Lettres du syndicat. Monsieur Souben propose également que lors des 30 ans du SITOM93, soit organisée une exposition des réalisations sur ce thème.

Pour plus d'efficacité, monsieur Denneulin propose de faire passer l'information directement aux élus chargés de ces questions. Monsieur Perrot répond que cette année, un envoi a été fait directement aux collèges et aux lycées et aux mairies pour les écoles primaires et maternelles. Monsieur le président précise qu'il est extrêmement compliqué de cibler les élus en charge de cette délégation (école, loisirs, environnement, éducation, etc.).

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le débat d'orientations budgétaires (ce point sera soumis au vote du prochain comité), à l'unanimité des membres présents.

Projets scolaires

Monsieur le président, sur ce point, passe la parole à Monsieur Perrot. Celui-ci reprend les informations que vous trouverez ci-après dans le tableau afin de présenter aux membres du bureau les projets de trois établissements scolaires.

<i>N° Projet</i>	11/12/13	12/13/01	12/13/02
<i>Structure</i>	Collège Pablo Neruda	Ecole Marie Curie	Collège Jean Jaurès
<i>Ville</i>	Stains	Bobigny	Villepinte
<i>Présence d'une équipe projet</i>	oui 8 enseignants	oui	2 enseignants
<i>Cible du projet</i>	élèves, personnels	Elèves de primaires	classe de 5eme
<i>Description du projet</i>	De petits papiers pour de grandes idées	Installation d'un composteur dans l'école	Education à l'environnement en général
<i>Actions prévues</i>	Ateliers sur le tri par CAPC Interview Veolia Visite Centre de tri Sevran Visite UPM Visite Ivry nettoyage de la nature Ateliers en classes sensibilisation des élèves	Pique nique sans déchet réalisation d'une exposition compostage des déchets	- participation à l'action Ourcq Vert & Bleu - action de nettoyage nature - intervention SEAPFA - visite ornithologique - visite de la cité des sciences
<i>Impacts</i>	amélioration du tri	Modification des habitudes des élèves Réduction des déchets de la poubelle générale	sensibilisation des élèves
<i>Méthodes d'évaluation</i>	enquêtes et suivi du tri	sondages et mesures	-

<i>Dépenses</i>	- matériel : 982,65 € - panneaux : 1311,41 € - Visites : 1061 € - récupération papier : 174,16 € - projet artistique : 5331 € (non pris en compte)	- jardin : 232 € - mare pédagogique : 36 € - serre : 220 € - outils jardins : 444 € - livres BCD : 300 € - outils bricolage : 270 € - caméra + imprimante : 1670 € (non pris en compte) - matériel affiches : 880	- Cité : 250 € - cars : 800 € - fournitures : 350 €
<i>Recettes</i>	- Rectorat 600 € non pris en compte - CG93 1000 € non pris en compte - CUCS 3200 € non pris en compte	- OCCE93 : 150 € - Ville de Bobigny 150 €	
<i>Autres subventions demandées</i>			DAAC 430 € CG93 300 € Mairie 400 €

Commentaires de la commission de suivi	Projet pédagogiquement très riche et bien construit. La partie artistique n'a pas été incluse dans les dépenses	projet intéressant et devant être encouragé. les dépenses non liées au projet n'ont pas été prises en compte	en attente de précisions sur le contenu pédagogique lié aux déchets
Bilan financier			
<i>Dépenses</i>	3 529 €	2 382 €	
<i>Recettes</i>		300 €	
<i>Reste à financer</i>	3 529 €	2 082 €	
<i>Assiette prise en compte</i>	3 000 €	2 082 €	
<i>Taux SITOM93 proposé</i>	80 %	80 %	
<i>Montant SITOM93</i>	2 400 €	1 666 €	
<i>Reste à financer</i>	1 129 €	416 €	

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le financement de ces projets scolaires (ce point sera soumis au vote du prochain comité), à l'unanimité des membres présents.

Lancement d'une étude sur la genèse des encombrants.

Sur ce point, monsieur le président donne la parole à monsieur Perrot. Celui-ci explique que conformément au plan d'études établi en 2009, il est souhaitable de lancer une étude d'intérêt partagé concernant le gisement des déchets encombrants. Il est effectivement intéressant de connaître aujourd'hui les circonstances qui amènent un objet à devenir un déchet encombrant afin de proposer des actions de prévention efficaces et adaptées.

Cette étude intervient dans un contexte de mouvements très importants autour de cette thématique :

- Le développement des offres de ressourceries.
- Le développement de la stratégie régionale de soutien au réemploi.
- La mise en place d'une future REP DEEE-Pro.

Cette étude permettra de définir des actions de prévention afin d'éviter la production d'encombrants. Le cahier des charges de cette étude est développé avec les partenaires tels que la Région, le SYCTOM et le Département.

Monsieur le Président demande à ce que soit intégrée dans l'étude du comportement de la population, la notion du 1 pour 1 notamment pour les DEEE.

Cette étude serait menée entre le mois de novembre 2012 et le mois de juin 2013, pour un montant d'environ 100 000 € déjà budgété. Elle bénéficie également d'une subvention du Conseil régional à hauteur de 50 000 €, il est également possible de demander des subventions à l'ADEME.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le lancement de cette étude (ce point sera soumis au vote du prochain comité), à l'unanimité des membres présents.

Indemnité de conseils du Trésorier principal.

Monsieur Souben revient sur ce point afin de savoir si ce versement ne posera pas de problème pour la CRC. Monsieur le président répond que celui-ci est prévu par la loi. La collectivité a le choix de moduler le pourcentage de ce versement de 0 à 100 %. Monsieur le président propose de fixer celui-ci à 100 % puisque le receveur joue bien son rôle de conseil que ce soit bien évidemment au niveau comptable, mais aussi sur les aspects plus généraux de gestion (emprunts, équilibre budgétaire, etc..).

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le principe de versement d'une indemnité de conseil au taux de 100 % (ce point sera soumis au vote du prochain comité), à l'unanimité des membres présents.

Barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement.

Monsieur le président rappelle que le SITOM93 doit prendre une délibération afin que le comptable puisse rembourser les frais de déplacement.

Les taux forfaitaires sont les suivants :

- Missions ou intérim en métropole : le taux du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas est fixé à 15,25 par repas.
- Le taux maximal du remboursement des frais d'hébergement est fixé à 60 euros.
- Missions outremer : Le taux maximal de l'indemnité de mission est fixé à 90 euros pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le comité syndical peut également fixer, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage. Cette disposition permet de prendre en charge les frais réels, toutefois, une délibération devra être prise avant chaque déplacement.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent ce barème (ce point sera soumis au vote du prochain comité), à l'unanimité des membres présents.

Rapports d'activité du SITOM93.

Monsieur le président, sur ce point, fait part des difficultés rencontrées par les services pour avoir les chiffres de Est-Ensemble. Par conséquent, il y a une partie des chiffres de l'année précédente. En outre, il a été rajouté dans ce rapport une grande partie sur les activités du syndicat. Il y aura également en séance du comité une présentation du tableau synthétique du rapport d'activité du SYCTOM.

Sans autre question, les membres du Bureau approuvent le rapport d'activité du SITOM93 et du SYCTOM (ce point sera soumis au vote du prochain comité), à l'unanimité des membres présents.

Organisation des 30 ans du SITOM93.

Monsieur le Président demande à monsieur Guérin de faire passer aux membres présents l'invitation en cours de finalisation pour les 30 ans du SITOM93. Un contrat a été passé avec la cité du cinéma, cette initiative, qui sera de qualité, se découpera en 2 moments, le matin avec des ateliers et suite à un repas, visite du site et enfin organisation d'une table ronde sur le Grand Paris des Déchets.

Monsieur le président a sollicité un certain nombre d'intervenants tel que MM Braouzec, Dallier, Santini, Dagnaud, Contassot. Suite à cette invitation, il y aura la possibilité pour les invités de choisir les ateliers. Monsieur Mage demande s'il y aura une invitation particulière pour les maires. Monsieur le président répond par l'affirmatif.

Monsieur Guérin donne ensuite les thèmes qui seront abordés dans la matinée : une table ronde sera consacrée aux traitements des déchets et territoires et l'autre sur la nouvelle gestion des déchets.

En termes de souvenir, il y aura la remise d'un CD avec une Jacquette personnalisée, avec un film sur les déchets en chine. Cette initiative coutera pour le SITOM93 environ 15 000 euros.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 16 heures 30